

**DELIBERATION N° 3**

Nombre de conseillers L'an Deux Mil Dix neuf  
En exercice : **13** **Le 17 octobre à 20h30**  
Présents : **11** Le Conseil Municipal de la Commune de **BOUGE-CHAMBALUD** Isère  
Procurations : **1** Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie  
Votants : **12** Sous la présidence de Claudette FAYOLLE, Maire  
Pour : **12**  
Contre : **0** Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2019  
Abstention : **0**

**Présents** : Claudette FAYOLLE - Sébastien ANDRE - Anne-Marie CADIER -  
Nathalie GOMEZ - Franck CHORIER - Christiane CHASSAGNE -  
Roland FOURNIER - Hervé FRAISSE - Sylvie GUILLET -  
Catherine VENDRA - Agnès WICES  
**Absent(s) excusé(s)** : Cédric DUPUY - Carine SAUNIER  
**Absent(s)** : /  
**Secrétaire** : Agnès WICES

**DEMANDE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOUGE-  
CHAMBALUD APPROUVE AU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2015 - OAP (ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE  
PROGRAMMATION) L'ARMOIRE : REDEFINITION DU PERIMETRE**

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante les raisons pour lesquelles une modification du plan local d'urbanisme est rendue nécessaire et les objectifs qui seront poursuivis.

Cette modification concerne la redéfinition du périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation l'Armoire. Le secteur de l'Armoire est constitué de plusieurs parcelles : AI 104, 105, 106, 107, 152, 153 et 251. Le périmètre de l'OAP couvre une superficie totale de 2,65 ha dont 1,5 aménageables.

L'un des propriétaires souhaite que sa parcelle (AI 104) soit détachée de l'OAP.

Considérant que cette modification n'entraîne pas :

- De majorer de 20 % ou de diminuer les possibilités de construction
- De réduire la surface de la zone à urbaniser

Considérant que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le Président de la Communauté de Communes EBER pour prescrire la modification simplifiée du PLU.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le 17 octobre 2019

Le Maire,

 